



**LISTE DES COMMERCES AUTORISES A RESTER
OUVERTS DANS LES DEPARTEMENTS CONFINES**

- Les commerces alimentaires,
- Les libraires,
- Les disquaires,
- Les coiffeurs,
- Les fleuristes,
- Les chocolatiers,
- Les cordonniers,
- Les concessionnaires automobiles sur RV,
- Les jardinerie.

Les visites de biens immobiliers sont également autorisées.